

## FRAIS DE SCOLARITE

\*\*\*\*\*

Ils s'élèvent pour l'année universitaire 2023/2024 à :

- 8 500 € en formation initiale,

Ces frais de scolarité incluent :

- Les droits d'inscription,
- L'accès aux supports des cours de l'ISBA-TP via la plateforme collaborative,
- L'accès aux logiciels de calculs, et aux activités pédagogiques externes (conférences,...)
- Le prêt d'un ordinateur formaté et adapté à toutes les activités pédagogiques
- L'accès à la bibliothèque technique de l'école
- Les frais de médecine préventive universitaire

Ces frais ne comprennent pas :

- Les frais de CVEC
- Les frais de restauration et hébergement
- Les frais de protection socialé (sécurité sociale obligatoire, mutuelle...)
- Les frais d'assurance en responsabilité civile
- Les frais liés au passage des tests de langues type TOIEC, DELF, TCF, etc...

**Les frais de scolarité sont réglés selon les modalités indiquées dans le dossier de recrutement par chèque ou par virement bancaire.**

Des frais de dossier d'un montant de 1000€ sont à verser par le candidat au moment de la confirmation de son inscription au sein de l'ISBA-TP. Ils sont déduits lors du paiement des frais de scolarité.

**Ils restent acquis à l'ISBA-TP en cas de démission du candidat.**

octobre 2022

ISBA-TP

11, avenue de Luminy / 13009 Marseille

T → 04 91 39 33 86 / S → [www.isba.fr](http://www.isba.fr)